



# UNE ENQUÊTE EN LIGNE

À travers ses missions d'accompagnement, d'observation et de production de ressources, L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine a identifié un besoin partagé de connaissance et de recensement **des lieux de résidence d'artistes dans leur diversité et toutes disciplines confondues.**

À partir de septembre 2022, un questionnaire a été co-construit avec un groupe de travail composé de professionnel-le-s de différents secteurs culturels.

Mis en ligne du 20 mars au 30 avril 2023, il a été diffusé dans les fils de communication de L'A. et des partenaires membres du groupe de travail.

- Un total de 189 réponses ont été reçues dont 172 complètes.

Ce document présente l'analyse des 172 réponses obtenues et pointe les problématiques qui en ont émergé.

L'A. s'engage à mettre à disposition en 2024 dans son Annuaire artistique et culturel une nouvelle catégorie d'activité : les lieux de travail artistique en Nouvelle-Aquitaine.

# LE PROBLÈME DU PARTAGE DE LA DÉFINITION : RÉSIDENCE, LIEU DE TRAVAIL ARTISTIQUE

- Il n'existe **pas de définition unique** de la résidence d'artiste et des modalités de mise en œuvre ; celle-ci peut varier :
  - en fonction des domaines artistiques : dans les Arts plastiques et visuels avec la charte déontologique de l'association Arts en résidence (association nationale), le manifeste du réseau des résidences d'écriture de Nouvelle-Aquitaine (ALCA), etc.
  - en fonction du type de structures accueillantes : public, privé, labellisé, établissement scolaire, etc.
  - pour le ministère de la Culture : la résidence d'artiste est une modalité de soutien à la création de la politique culturelle qui se met en œuvre dans le cadre d'une réglementation ou d'un cadre d'intervention. Il s'agit des circulaires de janvier 2006 et de juin 2016 qui définissent ce qu'est une résidence d'artiste et les modalités de sa mise en œuvre.

- L'enquête communiquait sur la notion de « résidence d'artiste » et la définition proposée en introduction du questionnaire était la suivante :

« Une résidence d'artiste est un partenariat sur une période de temps donnée, entre un lieu et un-e artiste, un-e auteur-riche ou une équipe artistique. L'accueillant-e met à disposition différents moyens pour accompagner une recherche, une création ou un projet (espaces de travail, moyens techniques, humains, financiers, hébergement). En contrepartie, les artistes peuvent s'engager à partager certaines étapes de leur travail avec les personnes (répétitions publiques, rencontres, ateliers ou sortie de résidence). »

- **L'un des constats de cette enquête, partagé avec le groupe de travail, montre une très grande diversité des réalités de l'accueil d'artistes en résidence : c'est pourquoi nous préférons utiliser la terminologie plus large de lieu de travail artistique à la place du terme de résidence qui semblerait trop restrictif.**



# TYPOLOGIE DES LIEUX DE TRAVAIL ARTISTIQUE



# RÉPARTITION TERRITORIALE DES RÉPONDANT·E·S

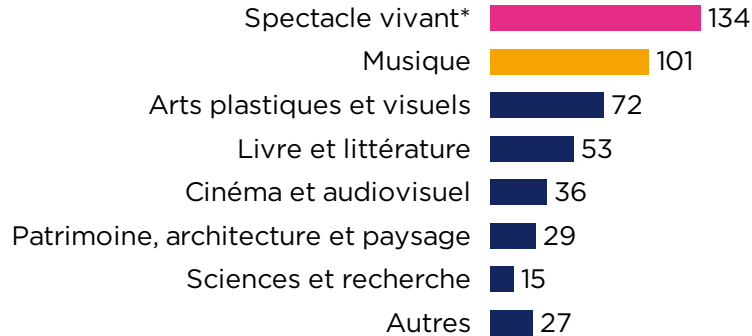
## Localisation par département

<b>11</b> <i>Deux-Sèvres</i>	<b>13</b> <i>Vienne</i>		
<b>23</b> <i>Charente-Maritime</i>	<b>11</b> <i>Charente</i>	<b>8</b> <i>Haute-Vienne</i>	<b>6</b> <i>Creuse</i>
<b>30</b> <i>Gironde</i>	<b>17</b> <i>Dordogne</i>	<b>5</b> <i>Corrèze</i>	
<b>15</b> <i>Landes</i>	<b>5</b> <i>Lot-et-Garonne</i>		
<b>28</b> <i>Pyrénées-Atlantiques</i>			

- Les 172 réponses proviennent des 12 départements de la Nouvelle-Aquitaine dont 17 % (30) de Gironde
- 52 % (89) des répondant·e·s sont localisé·e·s dans des communes urbaines alors que celles-ci concernent 7 % des communes de Nouvelle-Aquitaine mais 60 % de la population régionale
- 9 villes préfectorales sur les 12 sont représentées parmi les répondant·e·s et 10 des 29 sous-préfectorales
- 58 % (99) des répondant·e·s sont implanté·e·s dans des communes dont la population est inférieure à 10 000 habitant·e·s ;
  - 45 % (78) inférieure à 5 000 habitant·e·s
  - 17 % (29) inférieure à 1 000 habitant·e·s.

# LES DOMAINES ARTISTIQUES ACCUEILLIS

## Le ou les domaines artistiques accueillis

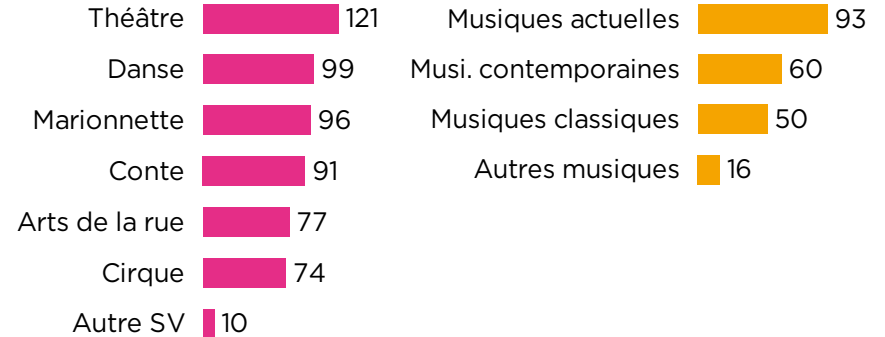


Les « autres » domaines artistiques accueillis cités sont :

- l'environnement, les sciences humaines (ethnologie, ethnographie, sociologie, philosophie)
- langue des signes ou régionales (patrimoine oral)

\*Le terme Spectacle vivant regroupe : Théâtre, Cirque, Danse, Marionnette, Conte, Arts de la rue, Magie, Humour, etc.

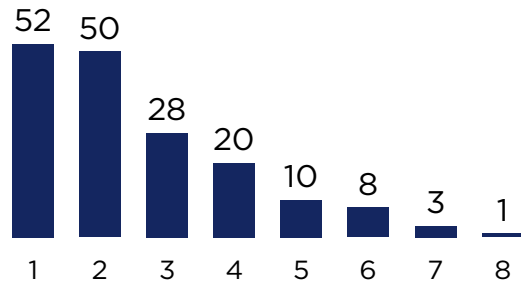
## Zoom sur les esthétiques du Spectacle vivant et de la Musique



- Au sein du Spectacle vivant, c'est le Théâtre qui est le plus largement accueilli (70 % de l'ensemble des répondant-e-s)
- Dans la Musique, ce sont les Musiques actuelles qui sont le plus largement accueillies (69 % de l'ensemble) ; pour les *Autres musiques*, les répondant-e-s citent les musiques traditionnelles et les musiques du monde

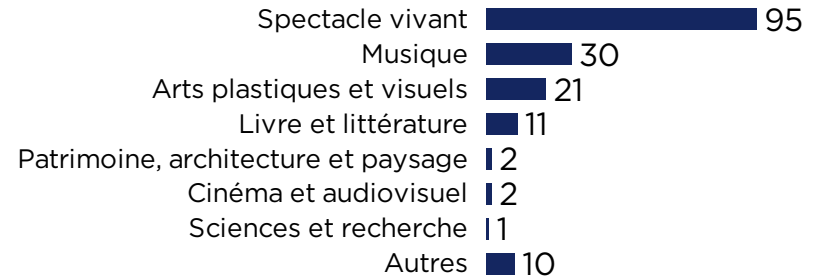
# NOMBRE DE DOMAINES ARTISTIQUES ACCUEILLIS ET DOMAINE ARTISTIQUE PRINCIPAL

## Nombre de domaines artistiques accueillis par lieu



- 70 % (120) des répondant·e·s accueillent plusieurs domaines artistiques parmi ceux proposés :
  - la moyenne est proche de 3 ; la médiane de 2
- 66 % (33) des lieux accueillant 2 domaines combinent Spectacle vivant et Musique

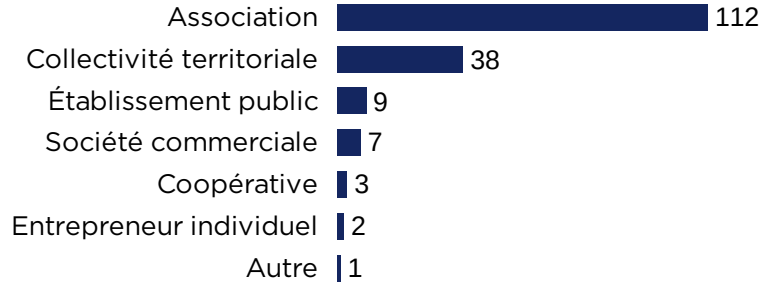
## Le domaine artistique principal



- 55 % (95) des répondant·e·s accueillent principalement du Spectacle vivant
- les « *Autres* » sont avant tout des lieux se définissant comme pluridisciplinaires ou combinant Spectacle vivant et Musique à part égale

# SUBVENTION PUBLIQUE ET STATUT JURIDIQUE

## Le statut juridique



- 112 répondant·e·s (65 %) ont un statut associatif dont 66 reçoivent une subvention pour l'accueil en résidence
- 38 (22 %) sont des collectivités territoriales qui gèrent en direct un lieu

## Bénéficiez-vous de subventions publiques pour l'accueil en résidence ?

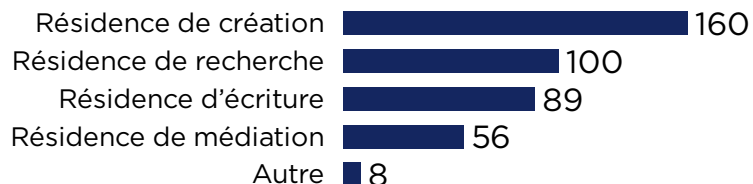


- Parmi les 172 répondant·e·s, 54 % bénéficient d'une subvention publique pour l'accueil en résidence



# LES TYPES DE RÉSIDENCE PROPOSÉS AUX ARTISTES

## Quel est le ou les types de résidence proposée(s) ?



Définitions des types de résidence proposées dans le questionnaire :

- ♦ **Résidence de création** : doit donner les conditions techniques et financières pour concevoir une étape d'une œuvre ou l'achever
- ♦ **Résidence de recherche** : doit donner les conditions techniques et financières pour soutenir la recherche et l'expérimentation autour d'une œuvre en amont du travail de création
- ♦ **Résidence d'écriture** : doit donner à un·e auteur·rice une immersion et du temps dans un lieu dédié à l'écriture au sein duquel un espace de travail lui est réservé.
- ♦ **Résidence de médiation** : regroupe l'ensemble des actions visant à mettre en relation des gens — un public, des participant·e·s — avec une œuvre artistique (tableau, installation, pièce de théâtre, performance artistique, œuvre littéraire ou cinématographique, œuvre musicale, etc.) ou une proposition culturelle (exposition, concert, thématique, etc.).

- 75 % des répondant·e·s accueillent au moins 2 types de résidence ; la moyenne du nombre de résidences différentes est de 2
- les résidences de création, de recherche et d'écriture concentrent les 3/4 des types de résidences
  - les *autres* types mentionnés sont des résidences de traduction, tremplin, coup de pouce ou se concentrant sur des aspects uniquement techniques

Y a-t-il une spécificité en fonction du domaine artistique principalement accueilli ?

- la résidence de création concerne plutôt la Musique
- la résidence de recherche plutôt les Arts visuels

- 53 répondant·e·s proposent également des dispositifs d'artiste associé·e ou de compagnonnage

Définition d'Artiste associé·e / compagnonnage proposée dans le questionnaire :

Installation d'un·e artiste ou d'une compagnie dans un lieu culturel sur le long terme (généralement une à trois saisons) dont l'activité mêle création, diffusion et actions d'éducation artistique et culturelle avec les publics.

# OUVERTURE ET DURÉE DE LA RÉSIDENCE

## Ouvert toute l'année ?

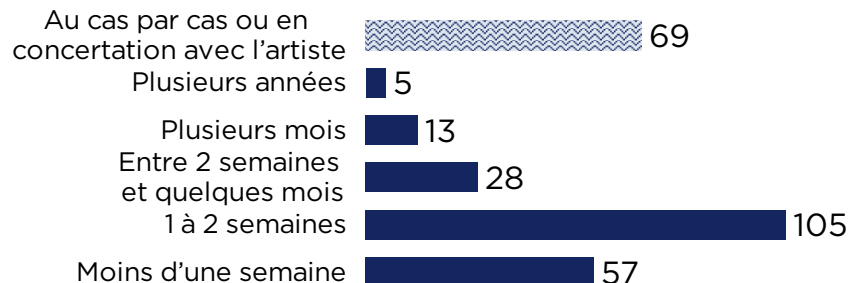


## Quelle période de fermeture ?

Parmi les 34% (59) qui ferment durant une période de l'année, du plus cité au moins cité :

1. fermé uniquement en juillet-août
2. l'hiver pour raison de limitation des coûts de chauffage
3. pendant les périodes de vacances scolaires
4. ouverture seulement en amont d'un événement
5. en fonction des disponibilités de la salle

## Le temps de la résidence



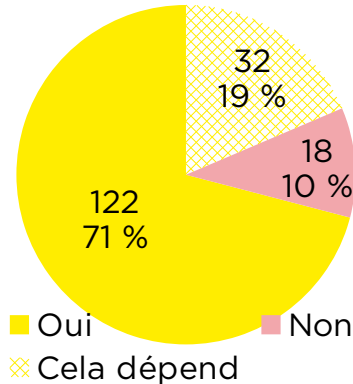
Y a-t-il une spécificité en fonction du domaine artistique principalement accueilli ?

- les Arts plastiques et visuels, le Livre et la littérature connaissent des temps de résidence plus longs : 2 semaines à plusieurs mois
- le Spectacle vivant entre 1 et 2 semaines
- la Musique, moins d'une semaine

- 74 % des répondant·e·s proposent des temps de travail « parfois fractionnés » ; 14 % ne le sont jamais.

# L'ESPACE DE TRAVAIL

## Mise à disposition gratuite de l'espace de travail ?



Y a-t-il une spécificité en fonction du domaine artistique principalement accueilli ?

- pour le Livre et littérature : l'espace de travail est le plus souvent gratuit
- pour la Musique : l'espace de travail est le plus souvent payant

- La gratuité de l'espace de travail varie pour 19 % des lieux :
  - en fonction de l'artiste : subventionné-e ou non, statut professionnel ou amateur
  - en fonction de l'espace mis à disposition : peut être gratuit sauf certains espaces
  - s'il existe des financements publics ou non
  - de la nature du projet : est-il en accord avec le projet du lieu accueillant ?
- L'espace de travail est payant pour 10 % des lieux avec néanmoins des réponses de différents niveaux :
  1. tout est payant
  2. paiement symbolique ou forfaitaire
  3. la salle est louée mais le matériel est mis à disposition

# DE L'ÉMERGENCE ... À L'INTERNATIONAL

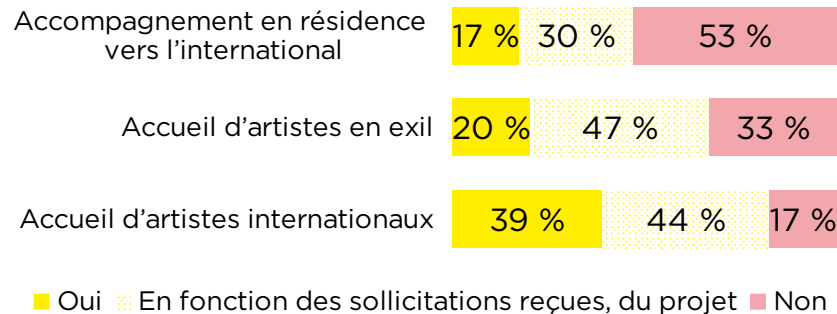
## L'émergence



66 % (116) des répondant·e·s apportent une importance particulière au caractère émergent des artistes accueilli·e·s en résidence. Cette émergence est appréciée de différentes manières par les répondant·e·s :

- Cela peut être un critère de sélection, voire la raison d'être : accueil de jeunes diplômé·e·s, amateur·rice·s ou en voie de professionnalisation
- Pour d'autres l'émergence s'apparente à un intérêt particulier pour les artistes locaux·les / du territoire
- À la marge pour des artistes femmes, considérées comme émergentes car relativement moins soutenues
- Du fait de partenariats ou dispositifs spécifiques d'aide

## L'ouverture à l'international

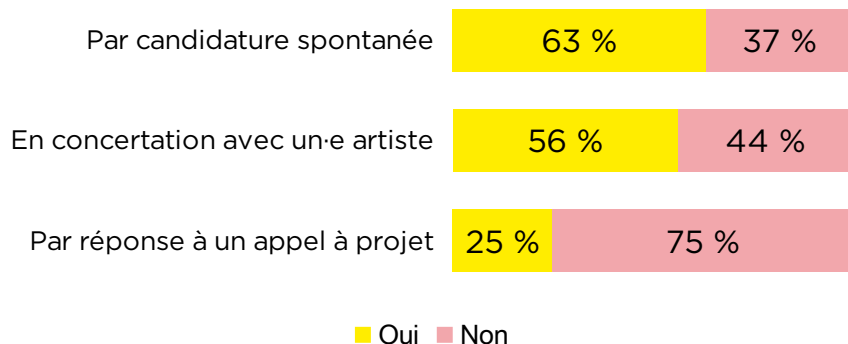


Y a-t-il une spécificité en fonction du domaine artistique principalement accueilli ?

- les Arts plastiques et visuels accueillent plus largement des *artistes internationaux* et accompagnent *vers l'international*
  - à contrario du Spectacle vivant
- sur les 3 items, la Musique s'adaptent *en fonction des sollicitations reçues, du projet.*

# LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA RÉSIDENCE

## La ou les conditions d'accès



Y a-t-il une spécificité en fonction du domaine artistique principalement accueilli ?

- le Spectacle vivant et la Musique : par candidature spontanée
- les Arts plastiques et visuels : plutôt par appel à projet et en concertation avec un-e artiste

- les conditions d'accès à la résidence pour 44 % des répondant-e-s sont multiples : 6 % accueillent des résident-e-s selon les 3 conditions d'accès ; 38 % selon 2 conditions.
- 63 % (109) des accueils en résidence se font après la réception d'une candidature spontanée :
  - x « en fonction du projet », « de sa pertinence par rapport au projet du lieu de résidence »
- 56 % (97) en concertation avec un-e artiste :
  - x plutôt à l'initiative du lieu directement qui cherche à accueillir un-e artiste, il est fait mention : « d'invitations », « de repérage d'artistes », de sollicitations directes d'artistes apprécié-e-s ou suivi-e-s par le lieu de résidence.
- 25 % (43) proposent des appels à projets pour l'accueil en résidence :
  - x avec un « nombre limité dans l'année », « durant une période précise », « accessible sur leur site web »



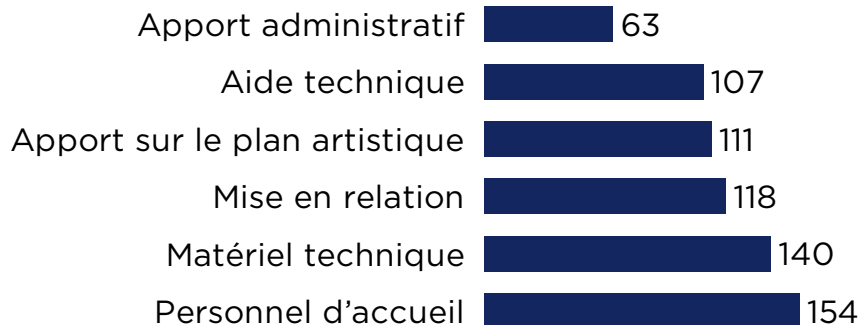


# LES CONDITIONS D'ACCUEIL



# QUELS MOYENS MATÉRIEL ET HUMAIN ?

## Le ou les types de moyens matériel et humain à disposition



Y a-t-il une spécificité en fonction du domaine artistique principalement accueilli ?

- l'apport administratif et l'apport sur le plan artistique sont plus fréquents dans les Arts plastiques et visuels
- le personnel d'accueil, plutôt dans la Musique

- En moyenne 4 types de moyens matériels ou humains sont proposés par structure
- 90 % (154) des lieux ont du personnel d'accueil
- 81 % (140) ont du matériel technique mis à disposition ; le plus souvent cité :
  1. Son
  2. Lumière
  3. Vidéo
  4. Matériel informatique (ordinateur, internet, imprimante)
  5. Machines de construction/fabrication, outils (bricolage)
    - ➔ parfois « selon la disponibilité » (cf parc de matériel), « à voir avec le ou la régisseur-se », « le matériel son et lumière du théâtre »
    - ➔ à la marge : la communication, la médiation

# PRODUCTION ET COPRODUCTION

- Plus de 70 % des répondant·e·s ne prennent pas en charge les frais de production et plus de 45 % ne font pas d'apport en co-production
  - 40 % ne font ni l'un ni l'autre
- De manière générale, **en production ou coproduction**, les répondant·e·s insistent sur le côté non systématique : « en fonction de l'artiste, du projet », « en fonction des moyens financiers ».
- Parmi les répondant·e·s qui affirment prendre en charge la **production** (moins d'un quart des répondant·e·s), on constate des réponses très variées montrant plutôt une complexité du montage des projets ou une *méconnaissance* de ce que recouvre ce terme.
  - ➔ Seule une dizaine de répondant·e·s semblent réellement prendre en charge les frais de production
  - ➔ Les autres semblent réaliser plutôt de la coproduction, en ne prenant en charge qu'une partie comme par exemple : « la prise en charge de l'achat du matériel / matériaux », « la mise à disposition du lieu », « la rémunération des artistes », etc.

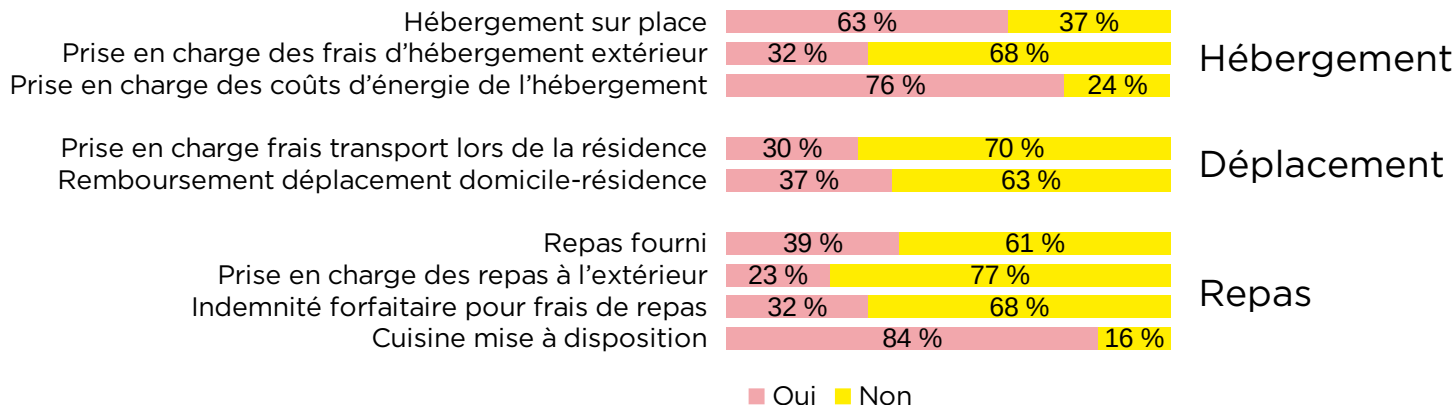
## Quelles définitions ?

Ces définitions étaient proposées dans le questionnaire. Elles sont extraites de « Penser la production d'un spectacle » - Centre National de la Danse et Auvergne Rhône-Alpes Spectacle Vivant :

- La **production** consiste à organiser les moyens financiers, techniques, logistiques, humains et artistiques en vue d'une création.
- La **coproduction** est la réunion de plusieurs partenaires en vue de concevoir, de financer, de produire et d'exploiter une création. Le ou la coproducteur·rice est celui ou celle qui s'engage en apport d'argent, en compétences ou en nature.

# LES COMMODITÉS DE LA RÉSIDENCE

## La prise en charge de l'hébergement, des déplacements et des repas



### À propos des repas

- près d'un tiers des lieux prennent en charge les repas, quel que soit la forme : sur place ou à l'extérieur ou sous forme forfaitaire
- la mise à disposition d'une cuisine revient le plus souvent : 84 % (144)

### À propos de l'hébergement

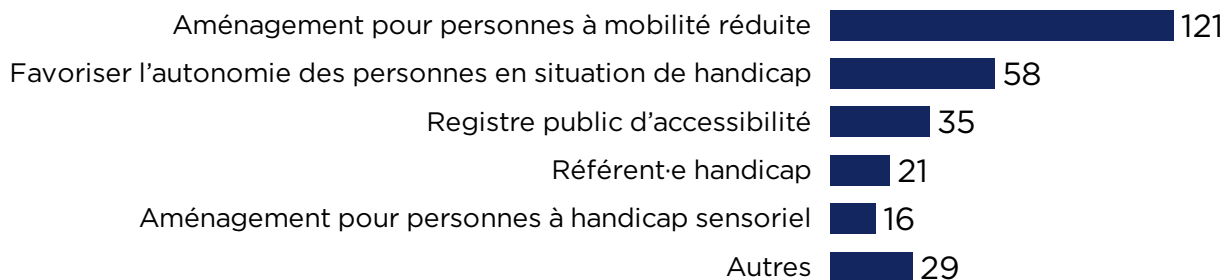
- 63 % (109) offrent un hébergement sur place : la moyenne est de 8 personnes max, la médiane de 6
- 14 % (24) ne proposent aucune facilité ou prise en charge d'hébergement

### À propos des déplacements

- 59 % (102) ne proposent aucune facilité quant aux frais de déplacements

# L'ACCESSIBILITÉ DE LA RÉSIDENCE

## Démarches pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap



- Parmi les 172 répondant·e-s, 70 % (121) ont réalisé des aménagements pour les personnes à mobilité réduite
- 2 structures citent des référencements spécifiques : le label « Tourisme et Handicap », la plateforme de spectacles accessibles « Dans Tous les Sens »

Un champ libre était disponible autour de l'accessibilité, 2 éléments ressortent :

- Des profils de lieux de résidence qui relèvent d'un lieu patrimonial et qui rencontrent des difficultés pour réaliser des aménagements
- Une volonté de « faire au mieux » pour accueillir des personnes en situation de handicap



# LES DÉMARCHES ÉCOLOGIQUES

## Des démarches écologiques sont-elles mises en place ?



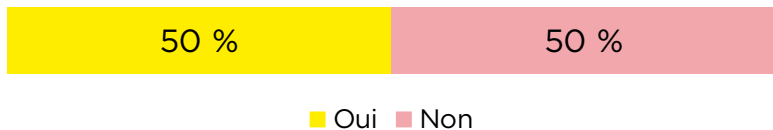
- 116 répondant·e·s (67%) affirment avoir une démarche écologique dans leur lieu.
- Néanmoins cette notion peut être appréciée de manière différente par les répondant·e·s : des démarches écologiques peuvent l'être pour les uns mais pas pour les autres.

Exemples de démarches écologiques citées par les répondant·e·s :

- x Tri sélectif des déchets, composteur
- x Écocup, gourdes réutilisables
- x Réutilisation ou recyclage de matériaux
- x Nourriture : circuits courts pour l'alimentation, paniers locaux, potager sur place, vegan
- x Gestion du bâti : lumières à LED, éco-lieu, éco-gîte, construction en matériau économe (« mur en paille »)
- x À la marge : toilettes sèches, panneaux photovoltaïques, réemploi de l'eau
- x Transport : favoriser le train ou le bus, prêt de vélo sur place
- x Allongement de la durée de résidence pour éviter les déplacements
- x La notion de « charte » est citée 5 fois

# LES DÉMARCHE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET HARCÈLEMENT SEXISTES ET SEXUELS (VHSS)

Des démarches pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes sont-elles mises en place ?



Rappel :

Le ministère de la Culture conditionne le versement de ses aides financières au respect d'engagements pris par les bénéficiaires de subventions en matière de lutte contre les VHSS. Cette conditionnalité des aides s'inscrit dans le cadre du plan de lutte contre les VHSS proposé par le ministère de la Culture

La moitié des répondant·e·s affirme avoir des démarches pour lutter contre les violences et harcèlement sexistes et sexuelles.

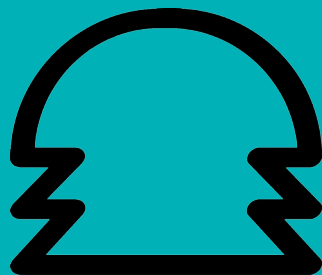
Les démarches les plus citées sont dans l'ordre :

1. L'existence d'une charte
2. La formation du personnel et/ou d'un·e référent·e
3. L'information par affichage
4. La parité dans l'équipe et l'engagement personnel

Comme pour les *démarches écologiques*, cette notion peut être entendue de manière différente par les répondant·e·s.

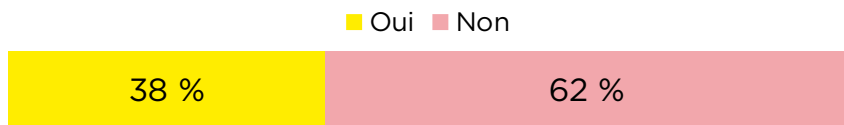


# LA RÉMUNÉRATION DES ARTISTES



# QUE RÉMUNÈRE LE LIEU ?

Un temps de recherche ou de création ?



- Parmi les 107 lieux (62 % des 172) qui ne rémunèrent pas ce temps, 64 % ne reçoivent pas de subvention publique pour l'accueil en résidence

Y a-t-il une spécificité en fonction du domaine artistique principalement accueilli ?

- dans les Arts plastiques et visuels : 78 % rémunèrent
- dans le Spectacle vivant 27 % rémunèrent ; 29 % dans la Musique

Une présentation au public : sortie de résidence ou temps de médiation ?



Y a-t-il une spécificité en fonction du domaine artistique principalement accueilli ?

- les Arts plastiques et visuels rémunèrent à 62 %
- le Spectacle vivant rémunère à 48 % (41 % ne rémunèrent pas)
- la Musique rémunère à 37 %

- À noter que seulement 2 structures (parmi les 172) ne font jamais de sortie de résidence ou de temps de médiation et 27 % le font toujours. Les autres structures le font en concertation avec l'artiste / auteur·rice.

# QUE RÉMUNÈRE LE LIEU : CROISEMENT DES RÉMUNÉRATIONS ?

Rémunération du temps  
de recherche ou de création

Une présentation au public : sortie de  
résidence ou temps de médiation



Le temps de présentation publique (sortie de résidence ou temps de médiation) est plus souvent rémunéré que le temps de recherche ou de création

26 % rémunèrent le temps de recherche et de création ainsi que la présentation au public (sortie de résidence ou la médiation)

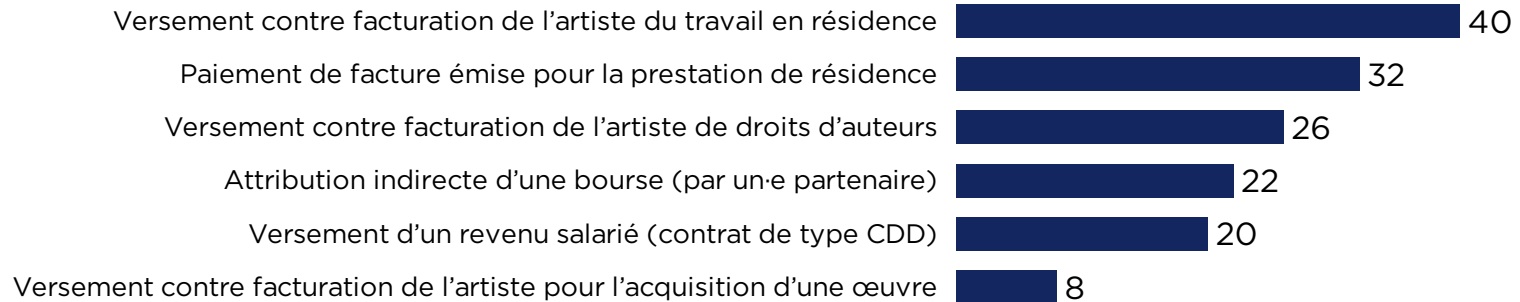
➤ à contrario, 32 % ne rémunèrent ni l'un ni l'autre

20 % des structures qui rémunèrent une présentation au public (sortie de résidence ou temps de médiation), ne rémunèrent pas le travail de recherche et de création



# LES FORMES DE RÉMUNÉRATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE RECHERCHE ET CRÉATION

Quelles sont (la ou) les formes de rémunération proposées ?



Y a-t-il une spécificité en fonction du domaine artistique principalement accueilli ?

- d'une manière générale, le domaine Arts plastiques et visuels est celui qui utilise le plus toutes les formes de rémunération ; néanmoins elle privilégie *l'acquisition d'une œuvre* ou les *droits d'auteurs*
- le Spectacle vivant rémunère plutôt via des *revenus salariés* ou le paiement de facture pour la *prestation de résidence*

- Parmi les 65 répondant-e-s qui rémunèrent le temps de travail de recherche et création, soit 38 % des répondant-e-s :
  - 37 % (24) utilise qu'une seule forme de rémunération ;
  - la moyenne et la médiane sont de 2
- Parmi les formes de rémunérations proposées par la structure accueillante :
  - 62 % (40) utilisent *le paiement de facture émise par une structure juridique pour la prestation de résidence*
  - 49 % (32), *le versement contre facturation à l'artiste du travail en résidence*

# CONCLUSIONS

Cette première enquête régionale montre une grande diversité des lieux de travail artistique. Présent sur l'ensemble du territoire régional, ils accueillent toutes les disciplines artistiques et esthétiques de la culture. Des fois publics, souvent associatifs, ces lieux peuvent parfois être subventionnés pour accueillir des artistes auteur·rice·s selon des modalités différentes et propres à chaque lieu : objectifs, conditions d'accès, temps et espaces de travail, moyens matériel et humain disponibles, rémunéré ou non, etc.

Cette variété dans les modalités d'accueil peut répondre de manière différenciée aux étapes nécessaires du processus de création des artistes auteur·rice·s.

Cette enquête a permis de créer un premier inventaire des lieux de travail artistique. Basée sur les répondant·e·s (172) mais aussi des explorations complémentaires, nous estimons que le nombre total de lieux de ce type en Nouvelle-Aquitaine se situe entre 300 et 400.

=> Tous les lieux de travail artistique recensés seront progressivement ajoutés à l'Annuaire artistique et culturel de Nouvelle-Aquitaine  
<https://annuaire.la-nouvelleaquitaine.fr/>

# ANNEXES

- « Penser la production d'un spectacle », Centre National de la Danse, Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant - Octobre 2019  
*[cnd.fr/fr/file/file/1594/inline/RapportRencontrePro\\_VDEF.pdf](http://cnd.fr/fr/file/file/1594/inline/RapportRencontrePro_VDEF.pdf)*
- « La résidence d'artiste, un outil inventif au service des politiques publiques », ministère de la Culture - mai 2019  
*[culture.gouv.fr/Espace-documentation/Publications-revues/La-residence-d-artiste-un-outil-inventif-au-service-des-politiques-publiques](http://culture.gouv.fr/Espace-documentation/Publications-revues/La-residence-d-artiste-un-outil-inventif-au-service-des-politiques-publiques)*
- « Circulaire relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences », ministère de la Culture - juin 2016  
*[legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=40986](http://legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=40986)*
- « Circulaire relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences », ministère de la Culture - janvier 2006  
*[www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Developpement-culture/Files/Culture-et-monde-rural/Circulaire-du-13-janvier-2006-relative-au-soutien-a-des-artistes-et-a-des-equipes-artistiques-dans-le-cadre-de-residences](http://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Developpement-culture/Files/Culture-et-monde-rural/Circulaire-du-13-janvier-2006-relative-au-soutien-a-des-artistes-et-a-des-equipes-artistiques-dans-le-cadre-de-residences)*
- « Lutte contre les VHSS », ministère de la Culture  
*[culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Declaration-renouvellement/Lutte-contre-les-VHSS-violences-et-harcelement-sexistes-et-sexuels-dans-le-spectacle-vivant-et-les-arts-visuels](http://culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Declaration-renouvellement/Lutte-contre-les-VHSS-violences-et-harcelement-sexistes-et-sexuels-dans-le-spectacle-vivant-et-les-arts-visuels)*



Directeur de publication : Thierry Szabo

Pilotage de l'étude : Thomas Vriet, Pôle observation

Coordination : Agnès Chrétien

Réalisation, rédaction : Antoine Augeard

Retrouvez les travaux d'observation sur le site internet de L'A. : [la-nouvelleaquitaine.fr](http://la-nouvelleaquitaine.fr)

Contact : [observation@la-nouvelleaquitaine.fr](mailto:observation@la-nouvelleaquitaine.fr)

